

Véronique Calueba et Laura Seguin - Conseillères Municipales et communautaires

---

Sète, le 28 aout 2023

**Monsieur François Commeinhes**  
**Président de Sète agglopolé**  
**Méditerranée**  
**4 avenue d'Aigües**  
**34110 Frontignan**

**Objet : alerte sécheresse**  
**Copie : Mr Yves Michel – vice-président**  
**PJ : article issu du site ville de Sète + arrêté préfectoral**

Monsieur le Président,

Le bassin de Thau est pour la première fois en seuil de restriction "crise", le seuil le plus haut de l'alerte sécheresse. La sécheresse de 2022 a laissé des traces, prolongée par une sécheresse hivernale, les rivières et nappes n'ont pas pu se recharger avant l'été 2023, lui aussi très chaud et sec.

Ces épisodes sont les effets visibles du changement climatique, pour ceux qui en doutaient encore. Les projections des scientifiques nous disent que dans un avenir pas si lointain, ils ne seront plus exceptionnels mais seront la norme. Avec des conséquences graves. Des communes de l'Hérault connaissent déjà des tensions pour accéder à l'eau potable. L'ensemble des usages de l'eau sont affectés, mais aussi les milieux naturels et toute la biodiversité qu'ils abritent.

En seuil de « crise » s'appliquent des restrictions d'eau importante afin de réserver la ressource aux usages prioritaires : eau potable, sécurité civile, salubrité. Il est par exemple interdit d'arroser les jardins entre 8h et 20h, de laver les voitures et bateaux de plaisance, de remplir et remettre à niveau des piscines, d'arroser les terrains de sport... Des restrictions importantes encore jamais connues sur le bassin de Thau, puisque jusqu'ici nous n'avions connu que le seuil d'alerte renforcée.

Dans cette situation de crise, nous déplorons le peu d'informations auprès du grand public. Difficile d'être au courant des restrictions qui s'appliquent à tous sans un vrai effort de communication de la part des autorités publiques. Après quelques recherches rapides on trouve bien un article sur le site de Sète Agglopolé - très succinct, renvoyant à d'autres sites pour connaître les mesures de restrictions - et du SMBT - plus complet - mais rien sur celui de la ville de Sète ni sur ses réseaux sociaux comme sa page Facebook, qui sont pourtant des outils d'information plus connus du grand public et donc disposant d'une audience plus large.

.../...

Un article dans Midi Libre du 23 août dernier évoque le sujet et détaille quelques restrictions, il est bienvenu après déjà 1 semaine de restrictions, mais depuis, aucune information sur le sujet.

Cette crise devrait pourtant nous alerter, nous devrions nous en saisir pour en faire un moment fort de sensibilisation des citoyens. Il paraît indispensable de donner des informations claires sur les restrictions d'usage de l'eau, sur les sanctions auxquelles on s'expose si on ne les respecte pas (amende de 1500 € pour les particuliers), sur les mesures prises par la ville de Sète elle-même pour limiter les usages de l'eau...

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de prendre la mesure de la situation, d'en informer nos concitoyens de manière précise et régulière en faisant appel à vos services et à l'ensemble de vos outils de communication (panneaux d'information, site internet, réseaux sociaux...).

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Véronique Calueba**  
**Laura Seguin**  
**Conseillères municipales et communautaires**  
**Groupe Ensemble pour Sète**

